

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	Séance du 12 novembre 2018
	OBJET : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PLACE GENERAL DE GAULLE APRES ENQUETE PUBLIQUE
Elu charge du dossier : <i>Christine CALVEZ</i> Dossier suivi par : <i>Françoise LE RU</i>	
DATE DE CONVOCATION : Le 06 novembre 2018 DATE D’AFFICHAGE : Le 06 novembre 2018 NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 27 - Présents : 20 - Votants : 26	L’an deux mille dix-huit, le 12 novembre, à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à l’Espace Keraudy, sous la présidence de M. Bernard GOUEREC, Maire. <u>Étaient présents :</u> Tous les membres en exercice à l’exception de : M CORRE qui a donné procuration à M GOUEREC Mme LAIR qui a donné procuration à Mme APPRIOU Mme LE GOFF qui a donné procuration à Mme KUHN M BIZIEN qui a donné procuration à Mme CALVEZ M POCHIC qui a donné procuration à M BILLY Mme DESHORS qui a donné procuration à M QUELEN M LE BORGNE M PRUNIER a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 14/11/2018

Reçu en préfecture le 15/11/2018

Affiché le

15 NOV. 2018

ID : 029-212001904-20181112-882018-DE

Par délibération en date du 16 Juillet 2018, le conseil municipal a autorisé la mise à enquête publique du projet de déclassement de parcelles situées place général de Gaulle. Le registre d’enquête clos le 12 Octobre 2018, ne comportait pas que trois observations écrites et le commissaire enquêteur a reçu un courrier. Ces observations concernaient surtout des remarques sur le schéma d’aménagement qui n’était pas l’objet de l’enquête.

Lors des visites sur le terrain, le commissaire enquêteur a rencontré des Plougonvelinois qui n’étaient pas opposés au projet.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport d’enquête dans lequel il conclut :

« Le dossier présenté dans le cadre de l’enquête publique revêt un caractère d’intérêt général indéniable, voire d’utilité publique pour l’ensemble de la commune de Plougonvelin. Il présente un caractère indispensable au développement de la proposition de logements en secteur urbain mixant l’accession sociale et l’accession libre à l’habitat, la rénovation du bâti existant, la création d’un espace commercial, une structure médicale, dans le respect des prescriptions de densification d’urbanisation et de respect de la prévention des mesures de prévention de l’extension d’urbanisation en centre-ville.

La création de cette opération dite « cœur de bourg » créera un nouvel espace urbain requalifiant le centre bourg par l’apport d’activités commerciales, de services et la proposition de logements indispensables à la redynamisation du centre-ville. »

Dans ses conclusions motivées, le commissaire-enquêteur a émis le 18 octobre 2018 l’avis suivant :

« J’é mets un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Bernard Gouerec, maire de la commune de Plougonvelin, relative au déclassement d’une partie de la place du Général de Gaulle et de dépendances attenantes du domaine communal de la ville de Plougonvelin dans le cadre du projet de renouvellement et de revitalisation urbain du centre bourg, opération arrêtée sous l’appellation « cœur de bourg ».

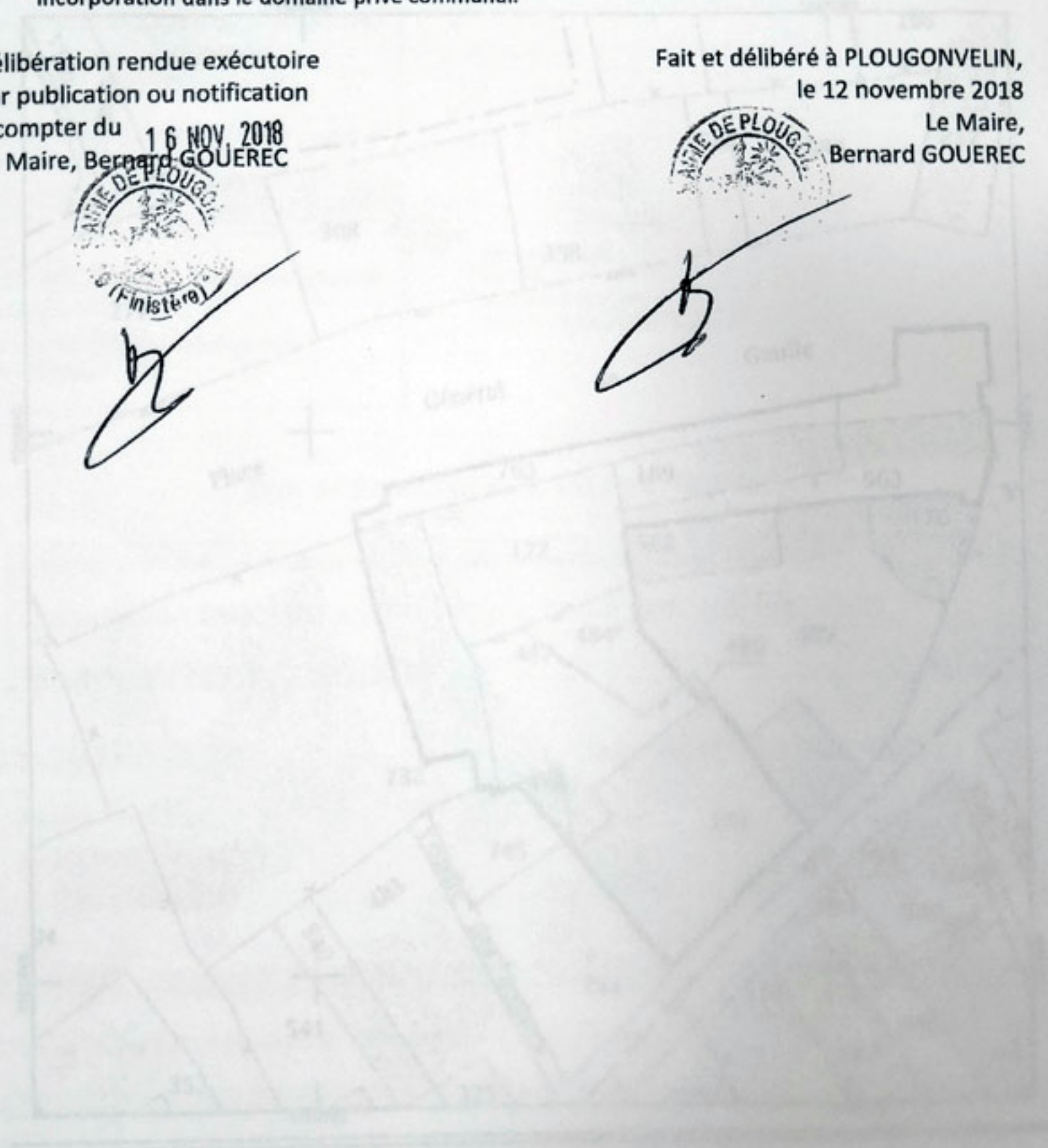
Envoyé en préfecture le 14/11/2018
Reçu en préfecture le 15/11/2018
Affiché le 15 NOV. 2018
ID : 029-212901904-20181112-882018-DE

Le conseil municipal, à 20 voix pour et 6 contre, décide,

- De constater la désaffectation à l'usage du public des parcelles cadastrées AI n° 563-169-763-172-484-487-488-174, telles qu'elles figurent sur le plan ci-annexé
- De procéder au déclassement du domaine public communal de ladite emprise et décider de son incorporation dans le domaine privé communal.

Délibération rendue exécutoire
par publication ou notification
à compter du 16 NOV. 2018
Le Maire, Bernard GOUEREC

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
le 12 novembre 2018
Le Maire,
Bernard GOUEREC



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Envoyé en préfecture le 14/11/2018
Reçu en préfecture le 15/11/2018
Affiché le **15 NOV. 2018**
ID : 029-212901904-20181112-882018-DE



Document de base
L'opérateur s'engage à maintenir à jour le plan de situation des parcelles et des biens